



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

2 | 1999

Cent ans de répressions des violences à enfants

Présentation

Jean-Jacques Yvorel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/29>

DOI : 10.4000/rhei.29

ISBN : 978-2-7535-1639-7

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 1999

Pagination : 9-11

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jean-Jacques Yvorel, « Présentation », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 2 | 1999, mis en ligne le 09 décembre 2003, consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/29> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.29>

Présentation

**Jean-Jacques
Yvorel⁽¹⁾**

Le 24 juillet 1889, la “loi relative à la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés”, qui permet au juge civil de prononcer la déchéance de la puissance paternelle, est adoptée. Rapidement, germe l’idée de doubler cette loi civile d’une loi pénale qui réprimerait plus sévèrement les parents indignes. La “loi sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants” ne sera pourtant adoptée que le 19 avril 1898.

Cent ans après le vote du texte, alors même que le thème de l’enfance martyr mobilisait les foules et les médias, il nous parut opportun de faire le point sur la répression des violences à enfants. Le CNFE-PJJ⁽²⁾ et l’Université de Paris I⁽³⁾ ont organisé, avec la collaboration avec l’AHES-PJM, un colloque qui s’est tenu le 27 avril 1998 à la Sorbonne. La présente livraison du *Temps de l’histoire* est issue de cette journée de travail qui a réuni, autour de 13 communications, 130 professionnels socio-éducatifs et universitaires.

Au-delà de son aspect “commémoratif”, ce numéro du *Temps de l’histoire* arrive dans un contexte de renouvellement et de développement de l’histoire de l’enfance et de la jeunesse,⁽⁴⁾ d’une part, de celle de la violence,⁽⁵⁾ d’autre part. Ces deux chantiers relativement nouveaux⁽⁶⁾ de la recherche historique auraient pu se développer parallèlement, la rencontre ne pas avoir lieu. Il n’en a rien été, et les travaux sur les violences ont intégré une réflexion sur la spécificité des violences à enfants,⁽⁷⁾ tandis que ceux sur l’enfance, la jeunesse, l’éducation n’oubliaient plus les coups et les mauvais traitements qui accompagnaient trop souvent la marche vers l’âge adulte.⁽⁸⁾

(1) Historien, chargé d’études au CNFE-PJJ, Service des études et de l’international.

(2) Plus précisément le Centre régional de formation Ile-de-France et le Service des études et de l’international.

(3) Notamment le CREDHESS (Centre de recherches et d’études en droit, histoire et sociologie du social) et le CRHMSS (Centre de recherches historiques sur les mouvements sociaux et le syndicalisme).

(4) Voir notamment Egle BECCHI, Dominique JULIA (dir.), *Histoire de l’enfance en Occident du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, le Seuil, 1998, 2 volumes, et

Giovanni LEVI, Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Histoire des jeunes en Occident*, Paris, Le Seuil, 1996, 2 volumes.

(5) Sur ce thème, cf. Frédéric CHAUVAUD (dir.), “Violences”, *Sociétés & représentations*, n°6, juin 1998, 503 p.

(6) L’ouvrage très innovant de Maurice CRUBELLIER, *L’Enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, date de 1979. Quant au livre pionnier du démographe Jean-Claude CHESNAIS, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, Laffont, il est publié en 1981.

(7) Voir, par exemple, Georges VIGARELLO, *Histoire du viol, XVIe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1998, 368 p.

(8) Voir, par exemple, la thèse de Denis Darya VASSIGH, *Les Relations adultes-enfants dans la seconde moitié du XIXe*

Une première partie est consacrée à **la genèse de la loi**. **Jean-Jacques Yvorel** a découvert dans la série BB-18 des Archives nationales une grande enquête préparatoire à la loi de 1898. Elle lui a permis d’esquisser une analyse des pratiques judiciaires et des formes de violence réprimées avant le vote de la loi. **Annie Stora-Lamare** décrit le cadre idéologique et politique dans lequel les hommes de la “République opportuniste” légifèrent en faveur de l’enfant. **Jacques Bourquin** traite plus particulièrement du rôle du sénateur Bérenger, acteur emblématique de l’édification d’une morale républicaine.

Cinq auteurs se penchent sur **les pratiques judiciaires et administratives**. **Geoffroy Le Clerq** étudie les perceptions des violences sexuelles à l’égard des enfants en Belgique et les pratiques des magistrats de la Cour de Namur. **Denis Darya Vassigh** suit les transformations du discours médical sur l’enfant maltraité physiquement et sexuellement. Il montre que la position des médecins légistes n’évolue pas nécessairement dans le sens que les lois de 1889 et de 1898 semblent indiquer. L’émergence, en 1905, du concept de mythomanie infantile du à Ernest Dupré conduit notamment à nuancer l’optimisme des propos sur la protection de l’enfant. **Eric Pierre** apporte une autre nuance à cette irrésistible montée de l’intérêt pour l’enfant : la loi de 1898 était peut-être généreuse, mais l’Etat ne dota jamais les associations et ne se dota jamais lui-même des moyens de l’appliquer. **Dominique Dessertine** a dépouillé les jugements des tribunaux correctionnels de la région lyonnaise prononcés entre 1911 et 1926. Il ressort de son travail que la justice, peu mobilisée par la répression des mauvais traitements et violences à enfants, se limite à réprimer quelques comportements publics particulièrement scandaleux. La recherche de **Michel Chauvière** sur “le mauvais usage des allocations familiales” ne doit rien aux débats récents sur leur éventuelle confiscation, mais elle en éclaire bien les enjeux.

Dans une dernière partie, où nous essayons de **penser les violences**, **Georges Vigarello** s’entretient avec Jean-Jacques Yvorel à propos des violences sexuelles à enfants. **Pierre Guillaume** s’interroge sur les contra-

dictions entre politiques familiales et protection de l'enfance. Faut-il frapper les enfants ? Par deux fois au moins, la question est débattue dans les revues de l'Association du mariage chrétien. **Pascale Quincy-Lefebvre** retrace et met en perspective ces débats. Enfin, **Jean-Charles Basson** dresse le bilan de 10 ans de recherche sur les violences scolaires.

siècle (1850-1914), Paris, 1996, le livre de Pascale QUINCY-LEFEBVRE, *Familles, institutions et déviations. Une Histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, Economica, 1997, 437 p., ou encore le tout récent livre de Jean-Claude CARON, *À l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1999, 337 p.